



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent tenue le 3 mars 2026 à 20 h à la salle multifonctionnelle située au 1043, route Marie-Victorin à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

Sont présents:

- Siège #1 - Valérie Giguière
- Siège #2 - René Caron
- Siège #3 - Louis Potvin
- Siège #4 - Amélie Guay
- Siège #5 - Patrick Soumis
- Siège #6 - Annie Demers

Est / sont absents:

Tous formant quorum sous la présidence de M. Christian Baril, maire.

Assistent également à cette séance : Mme Hanta Rasami, directrice générale et greffière-trésorière et M. Oscar Olarte, agent aux communications/Chargé de projet.

Présence de (16) citoyen(s).

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

2026-03-088

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 -** Approbation - séance ordinaire du 3 février 2026
- 4 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**
- 5 - ADMINISTRATION**
 - 5.1 -** Suivi des dossiers - MRC de Bécancour
 - 5.2 -** Suivi des dossiers- MRC de Lotbinière
 - 5.3 -** Demande de révision du rôle d'évaluation
 - 5.4 -** Projet Bureau multifonctionnel au 1045 Marie-Victorin (Ancien Foyer)
 - 5.4.1 -** Offre de services d'ingénierie
 - 5.4.2 -** Offre de services géotechnique
 - 5.5 -** Offre de services - Logiciel - Licence pour terminal
 - 5.6 -** GESTAR - Outils de gestion documentaire
 - 5.7 -** Renouvellement certificat 3e inspecteur
 - 5.8 -** Fonds de roulement



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

- 5.9 - Modification du règlement d'emprunt # 193-2023 - Avis de motion et dépôt du projet
- 6 - GESTION FINANCIÈRE
 - 6.1 - Revenus - Février 2026
 - 6.2 - Approbation des dépenses - Autorisation de paiement
 - 6.3 - Dépôt du rôle de perception
- 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 - Location de la caserne
 - 7.2 - Renouvellement des trousseaux d'intervention des PR - Formation PR 3 - Embauche
- 8 - TRANSPORT
 - 8.1 - Abats - poussières (Calcium)
 - 8.2 - Autorisation de l'utilisation de la route St-Onge
 - 8.3 - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2024-2026 - Volet Entretien (ERL)
 - 8.4 - Fauchage et débroussaillage 2026
- 9 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1 - Réseaux d'aqueduc de Deschailons-sur-Saint-Laurent
 - 9.2 - Réseau d'aqueduc de Parisville
 - 9.3 - Collecte des encombrants
 - 9.4 - Mises aux normes des installations septiques - MRC
 - 9.5 - Entente intermunicipale avec Parisville
 - 9.5.1 - Modification de l'entente et autorisation juridique
 - 9.5.2 - QP Immos 2025 - Travaux d'aqueduc 265
- 10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 10.1 - Rapport de permis émis en février 2026
 - 10.2 - Marché public - Honoraires - Coordinatrice et aides
 - 10.3 - Achat de plantes pour 2026
 - 10.4 - Gestion du Cours d'eau - MRC Bécancour
- 11 - LÉGISLATION
 - 11.1 - # 221-2026 - Autorisation des dépenses et conclusion des contrats
 - 11.1.1 - Avis de motion # 221-2026 Autorisation de dépenses et conclusion de contrats
 - 11.1.2 - Adoption du projet règlement # 221-2026 concernant autorisation dépenses et conclusion de contrats
 - 11.2 - Adoption règlement # 220-2026 - Règlement général de la bibliothèque
- 12 - LOISIRS ET CULTURE
 - 12.1 - Bibliothèque
 - 12.1.1 - Maintien de la tarification réduite de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques
 - 12.1.2 - Bibliothèque - Suivi
 - 12.2 - Suivi- Demande d'aide financière pour la passerelle/VTT /Motoneige
 - 12.3 - Salle multifonctionnelle



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

12.3.1 - Vente de Garage

12.3.2 - Frais supplémentaires /FM Constructions au 1043 route Marie-Victorin

12.3.3 - Centre d'action bénévole (CAB) - Location de la salle

12.3.4 - Bris des toilettes

12.4 - Entente piste multifonctionnelle - Assurance responsabilité Civile

13 - QUESTIONS DIVERSES (ÉLUS)

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (CITOYENS)

15 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'adopter l'ordre du jour, tel que lu.

3 - PROCÈS-VERBAL

2026-03-089

3.1 - Approbation - séance ordinaire du 3 février 2026

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu la copie du procès-verbal dans les délais prescrits, il est dispensé d'en faire la lecture ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février dernier.

4 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La directrice générale, Mme Hanta Rasami, fait la lecture de la correspondance en date du 3 février 2025 et répond aux questions des membres du conseil s'il y a lieu :

- Invitation de la MRC de Bécancour pour la conférence de presse pour les défibrillateurs DEA le mercredi 11 mars 2026 à la caserne de Pompier à Gentilly
- Les comptes de taxes 2026 sont envoyés le jeudi 26 avril dernier avec une possibilité de 4 versements /année

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Suivi des dossiers - MRC de Bécancour

- 2026-02-18 Conseil des Maires
 - Identité visuelle
 - Sigal Atlus
 - Poste en Environnement
 - Transport collectif
 - Projet immatriculation



- 2026-02-25 Conseil des Maires Volet Incendie

5.2 - Suivi des dossiers- MRC de Lotbinière

- Dépôt du PV du 3 février 2026
 - Saint-Agapit
 - Saint-Apollinaire

2026-03-090

5.3 - Demande de révision du rôle d'évaluation

Considérant les informations reçues dans le règlement 167 concernant la demande de révision de l'évaluation foncière ;

Considérant le montant total facturé selon ce règlement au montant de 1 095 \$;

Considérant le montant facturé par la MRC de Bécancour au montant de 6 314 \$ qui diffère des informations transmises ;

Considérant qu'il y a lieu de régulariser les sommes dues par le demandeur conformément aux frais réels encourus ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'assumer et de payer l'écart de la facture au montant de 5 219 \$.

5.4 - Projet Bureau multifonctionnel au 1045 Marie-Victorin (Ancien Foyer)

2026-03-091

5.4.1 - Offre de services d'ingénierie

Considérant l'offre de services de la firme Tétra Tech Inc. pour la mise à jour du projet du bureau multifonctionnel au montant de 2 800 \$ plus les taxes applicables ;

Considérant les résolutions # 2025-11-372 et 2026-01-007 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Louis Potvin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de services de la firme Tétra Tech Inc. pour la mise à jour du projet du bureau multifonctionnel au montant de 2 800 \$ plus les taxes applicables.

2026-03-092

5.4.2 - Offre de services géotechnique

Point reporter à une séance ultérieure.

2026-03-093

5.5 - Offre de services - Logiciel - Licence pour terminal

Considérant l'offre de services de la firme Infoteck Service Affaires pour l'installation d'une licence pour la création d'un terminal dans le serveur au montant de 599,90 \$ plus les taxes applicables ;



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

Considérant que cet achat a pour but de faciliter le travail à distance et la sécurité des données ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter l'offre de services de la firme Infoteck Service Affaires pour l'installation d'une licence pour la création d'un terminal dans le serveur au montant de 599,90 \$ plus les taxes applicables.

2026-03-094 5.6 - GESTAR - Outils de gestion documentaire

Point reporter à une séance ultérieure.

2026-03-095 5.7 - Renouvellement certificat 3e inspecteur

Considérant qu'un avis de renouvellement d'un certificat de qualification en eau potable pour un inspecteur municipal ;

Considérant que le coût de renouvellement du certificat est de 136 \$ plus les taxes applicables ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'approuver et d'autoriser le renouvellement d'un certificat de qualification au montant de 136 \$ plus les taxes applicables pour le 3^e inspecteur ;

D'assumer toutes les dépenses relatives à cette démarche.

2026-03-096 5.8 - Fonds de roulement

Considérant la résolution # 2024-11-345 autorisant l'achat du terrain au lot # 6 084 015 au montant total de 80 000 \$ pour un projet de stationnement ;

Considérant la résolution # 2025-02-053 ;

Considérant les frais de notaire relatifs à ce dossier au montant de 1 885, 31 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser à utiliser le fonds de roulement afin de couvrir les dépenses au montant de 80 000 \$ + les frais de notaire au montant de 1 885, 31\$;

De rembourser le fonds de roulement utilisé sur une période de 5 ans.

2026-03-097 5.9 - Règlement # 222-2025 modification du règlement d'emprunt # 193-2023 - Avis de motion et dépôt du projet

Le conseiller M. **René Caron** donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement # 222-2025 modifiant le règlement # 193-2023 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 859 752 \$



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

- La modification du règlement vise à assumer les dépenses supplémentaires au montant de 859 752 \$;

Le projet de règlement # 222-2025 modifiant le règlement # 193-2023 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 859 752 \$ est déposé.

**IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser la modification du règlement d'emprunt # 222-2025 qui sera adoptée à une séance subséquente.

6 - GESTION FINANCIÈRE

6.1 - Revenus - Février 2026

Le montant total des revenus facturés du mois de février précédent est de 1 945 517,07 \$.

Le montant total des revenus encaissés en date du 28 février est de 755 239,39 \$.

2026-03-098

6.2 - Approbation des dépenses - Autorisation de paiement

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

Total des salaires :	21 790,15 \$
Total des incompressibles – Municipalité :	87 195,58 \$
Total des comptes à payer – Municipalité :	522 547,63 \$
Total des dépenses :	<u>631 533,36 \$</u>

2026-03-099

6.3 - Dépôt du rôle de perception

Le rôle de perception de l'exercice 2026 a été déposé le 20 février 2026 au montant de 1 905 000,35 \$.

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2026-03-100

7.1 - Location de la caserne

Considérant la résolution # 2026-02-057 mentionnant un IPC de 2,7 % pour un montant de 15 840,97 \$;

Considérant la demande de la MRC de Bécancour précisant que le taux de l'IPC à utiliser est de 2,4 % pour un montant de 15 794,70 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

D'autoriser la modification de la facture afin d'appliquer un taux d'IPC de 2,4 %, pour un montant de 15 794,70 \$ suite à la demande de la MRC de Bécancour.

2026-03-101 7.2 - Renouvellement des trousse d'intervention des PR - Formation PR 3 - Embauche

Considérant que la Municipalité est responsable de la gestion, de l'équipement et de la formation de ses premiers répondants (PR) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'assumer l'achat et le renouvellement du matériel des trousse de secours des premiers répondants ;

D'autoriser les formations requises pour les PR3, et ce, conformément aux exigences du CIUSSS-MCQ ;

D'autoriser le processus d'embauche afin de remplacer les premiers répondants ayant quitté leurs fonctions.

8 - TRANSPORT

2026-03-102 8.1 - Abats - poussières (Calcium)

Considérant les offres de services pour la fourniture et l'épandage de 24 000 litres de chlorure de calcium liquide pour la saison estivale 2026 :

Firme	Prix/ litre	Prix/24 000 litres
Entreprises Bourget	0,480 \$/litre	11 520 \$
Enviro-Solutions Canada	0.455 \$/litre	10 920 \$

* plus les taxes applicables

IL EST PROPOSÉ PAR : Patrick Soumis ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de services de l'entreprise Enviro-Solutions Canada pour l'achat et l'épandage de 24 000 litres de chlorure de calcium liquide au coût de 0,4550 \$/litre, totalisant 10 920 \$, plus les taxes applicables.

D'accepter la possibilité d'un deuxième épandage, au besoin durant la saison, pour un autre 24 000 litres de chlorure de calcium liquide.

2026-03-103 8.2 - Autorisation de l'utilisation de la route St-Onge

Considérant que la Municipalité de Parisville est gestionnaire du projet de réfection complète de la route Principale Est et Ouest à Parisville ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que la Municipalité de Parisville procédera à des travaux routiers majeurs en partenariat avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans le cadre du projet PRIMEAU 2038025 ;

Considérant que ces travaux sont prévus pour une durée approximative de vingt-deux (22) semaines incluant environ 9 semaines du côté Est ;

Considérant que, durant la réalisation des travaux, le gestionnaire du projet souhaite utiliser la route St-Onge située sur le territoire de la municipalité de Parisville et Deschaillons comme chemin de détour officiel lors des travaux du secteur Est ;

Considérant que l'unique autre option de détour impliquerait un allongement significatif du parcours, soit un détour d'environ une heure, occasionnant des inconvénients majeurs pour les usagers de la route ;

Considérant la surutilisation de la route en raison du détour et la levée temporaire de l'interdiction de camions lourds ;

Considérant que la route St-Onge est actuellement assujettie à une interdiction de circulation des camions lourds ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil municipal de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent autorise l'utilisation de la route St-Onge comme chemin de détour officiel dans le cadre des travaux réalisés par la Municipalité de Parisville et le MTMD, et ce conditionnel à la remise à l'état de la chaussée complète ;

Que le conseil municipal accepte de lever temporairement l'interdiction de circulation des camions lourds sur la route St-Onge, et ce, exclusivement pour la durée des travaux de 9 semaines touchant le secteur Est du projet ;

Que la gestion des plaintes et des avis de communications relative à ce détour soient gérés par le MTMD et la municipalité de Parisville tout en mettant en copie conforme la municipalité de Deschaillons-Sur-Saint-Laurent ;

Que la municipalité soit avisée de tout changement durant les travaux qui touchent le détour à la route St-Onge de Deschaillons-Sur-Saint-Laurent ;

Que la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Parisville ainsi qu'au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

2026-03-104

8.3 - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2024-2026 - Volet Entretien (ERL)

Considérant que le ministère des Transports et de la Mobilité durable MTMD a accordé une aide financière maximale de 36 537 \$ à la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – volet Entretien ;

Considérant que les modalités d'application 2024-2026 du programme exigent qu'au moins les deux tiers de cette aide financière soient alloués à es travaux d'entretien d'été ou à l'achat de machinerie et d'équipement s'y rapportant, à défaut de quoi la Municipalité devra justifier son incapacité à respecter ce seuil ;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant que cette aide financière vise à soutenir l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que des éléments de ponts situés sur ces routes, sous la responsabilité de la Municipalité ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent accepte l'aide financière de 36 537 \$ accordée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – volet Entretien ;

Que la Municipalité s'engage à utiliser cette aide financière conformément aux exigences du programme, notamment en allouant les deux tiers du montant à des travaux d'entretien d'été ou à l'achat de machinerie et d'équipement s'y rapportant, ou en justifiant toute incapacité à respecter ce seuil ;

Que la Municipalité informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable, via son rapport financier, de l'utilisation des fonds reçus, en conformité avec les objectifs du programme.

2026-03-105 8.4 - Fauchage et débroussaillage 2026

Point reporter à une séance ultérieure.

9 - HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 - Réseaux d'aqueduc de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois de février 2026 est de 283.3 m³ (62 317.3 gallons impériaux).

9.2 - Réseau d'aqueduc de Parisville

La consommation mensuelle pour l'ensemble du réseau d'aqueduc de Parisville au mois de février 2026 est de 125.28 m³ (27 557.47 gallons impériaux).

2026-03-106 9.3 - Collecte des encombrants

Considérant que la MRC souhaite simplifier le processus en utilisant son propre système de demandes en ligne ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Louis Potvin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De lancer une campagne d'informations pour expliquer aux citoyens les articles acceptés et la nouvelle façon de procéder.

9.4 - Suivi de la rencontre du 10 février 2026

Le Conseil fait un suivi aux citoyens de la rencontre du 10 février dernier :

Une copie de l'avis de conformité /non-conformité 2018 au dossier à envoyer (pas de détails cochés). Sinon, il faut refaire l'inventaire avec un nouveau rapport 2026.



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

Les citoyens devront contacter un professionnel pour vérifier leur installation en 2026.

La date limite pour l'inscription au règlement d'emprunt avec le formulaire A : 30 juin 2026.

Le montant pour le règlement d'emprunt est d'un max de 20 000 \$ disponible à partir du 30 septembre 2026.

Les intérêts sur 20 000 \$ s'appliquent à partir du 30 septembre 2026.

La municipalité n'effectuera pas d'achat regroupé et ne tiendra pas d'autre séance d'information.

Le conseil informe des procédures d'avenir.

- Demande d'un [permis](#) auprès de la MRC de Bécancour avec un frais de 15 \$
- Réalisation des travaux par un entrepreneur possédant les licences requises
- Dépôt d'un avis de conformité à la Municipalité
- Demander un crédit d'impôt avant le 1^{er} avril 2027 s'il y a lieu (À vérifier avec vos comptables)

9.5 - Entente intermunicipale avec Parisville

2026-03-107

9.5.1 - Modification de l'entente et autorisation juridique

Considérant l'entente intermunicipale d'aqueduc avec la municipalité de Parisville ;

Considérant l'avis juridique de la firme Morence Société d'avocats s.e.n.c.r.l ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser les modifications de l'entente intermunicipale ;

Et de procéder à la signature de la version corrigée de l'entente.

9.5.2 - QP Immos 2025 - Travaux d'aqueduc 265

Le conseil a pris connaissance des estimations du QP en Immos 2025 suite aux travaux d'aqueduc de Parisville en 2025 :

Travaux hors Colas : Plans et devis : 14 395 \$ x 12,64 % = 1 819,55 \$

Travaux de Colas : 292 270,50 \$ x 12,64 % = 36 942,99 \$

Pour un total de : 38 762,54 \$

10 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 - Rapport de permis émis en février 2026



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment du mois de février 2026 indique que 6 permis ont été délivrés pour un montant de 120 500 \$.

2026-03-108 10.2 - Marché public - Honoraires - Coordonnatrice et aides

Considérant que la municipalité souhaite renouveler la saison du marché public à l'été 2026 (du 13 juin au 10 octobre inclusivement) et ce, pour un total de 18 samedis ;

Considérant le besoin de ressources pour assurer le bon fonctionnement et la coordination du marché ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De confier le mandat de coordination du marché public à M^{me} Véronique Poulin pour la saison 2026 (du 13 juin au 10 octobre inclusivement);

Et de lui offrir un montant forfaitaire de 11 900 \$.

2026-03-109 10.3 - Achat de plantes pour 2026

Considérant les offres de services reçus :

Firme	Quantité	Prix	Transport
Les Jardins Marie-Victorin 2002 Inc.	15 jardinières 18"	946,96 \$	
	6 pots de 16"	372,00 \$	
	2 pots de 18"	144,00 \$	
	2 pots de 21"	182,00 \$	
	Total	1644,96 \$	0 \$
Jardinerie Fortier	15 jardinières 18"	867,00 \$	
	6 pots de 18 "	240,00 \$	
	2 pots de 18"	90,00 \$	
	2 pots de 21"	100,00 \$	
	Total	1 297,00 \$	200,00 \$

*Plus les taxes applicables

IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de services de la firme Les Jardins Marie-Victorin 2002 Inc., pour garnir 10 pots de fleurs et 15 jardinières 18" au montant de 1 644,96 \$ sans taxe pour encourager le local et l'accessibilité de leurs services.

2026-03-110 10.4 - Gestion du Cours d'eau - MRC Bécancour

Considérant la résolution et la facture de la MRC de Bécancour au montant total de 7 568, 54 \$ et ce sans intérêt ;

Considérant que cette facture couvre les travaux de cours d'eau pour la période



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

2022, 2023, 2025 et sera répartie aux 2 citoyens concernés ;

Considérant la rétroactivité 2022 prescrite au montant total 475 \$ soit un montant de 237,50 \$/citoyen ;

Considérant la demande du citoyen d'étaler les paiements et ce, sans intérêt sur 2 ou 3 ans ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'envoyer aux 2 citoyens les détails de la facture ;

D'autoriser la prescription du montant de 237,50 \$/citoyen pour l'année 2022 ;

De refuser d'étaler le paiement de la facture au montant de 3 546, 77 \$/citoyen sur 2 ou 3 ans et ce, sans intérêt ;

D'informer la MRC de la nécessité de transmettre les factures annuellement afin d'éviter l'accumulation de montants sur plusieurs années.

11 - LÉGISLATION

11.1 - # 221-2026 - Autorisation des dépenses et conclusion des contrats

11.1.1 - Avis de motion # 221-2026 Autorisation de dépenses et conclusion de contrats

La conseillère **Annie Demers** donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant:

Projet règlement # 221-2026 concernant l'autorisation de dépenses et conclusion de contrats

Le règlement vise à :

- Le présent règlement a pour objet de déléguer aux employés concernés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la municipalité, dans leur champ de compétence et aux conditions ci-après prévues.

Le projet de règlement 221-2026 est déposé.

2026-03-111

11.1.2 - Adoption du projet règlement # 221-2026 concernant autorisation dépenses et conclusion de contrats

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 3 mars 2026

Considérant que le projet de règlement a été déposé à la séance du 3 mars 2026

**IL EST PROPOSÉ PAR : Patrick Soumis
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Que le règlement # 221-2026 concernant l'autorisation de dépenses et conclusion de contrats soit adopté.

Copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

2026-03-112 11.2 - Adoption règlement # 220-2026 - Règlement général de la bibliothèque

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 3 février 2026 ;

Considérant que le projet de règlement a été déposé à la séance du 3 février 2026 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que le règlement # 220-2026 concernant le règlement général de la bibliothèque soit adopté.

Copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.1 - Bibliothèque

2026-03-113 12.1.1 - Maintien de la tarification réduite de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques

Considérant que les bibliothèques publiques jouent un rôle essentiel dans l'accès direct et équitable à la culture, à l'éducation et à l'information pour l'ensemble de la population ;

Considérant que le prêt entre bibliothèques et l'envoi de documents par la poste constituent un service fondamental, particulièrement pour les petites municipalités et les citoyens vivant en région ;

Considérant que la tarification réduite offerte par Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques permet de maintenir des services accessibles et financièrement viables pour les municipalités ;

Considérant que toute augmentation significative ou l'abolition de cette tarification réduite aurait des impacts directs sur l'offre de services des bibliothèques, leurs budgets et l'accessibilité pour les usagers ;

Considérant qu'une mobilisation nationale est en cours afin de demander à Postes Canada et au gouvernement fédéral de maintenir cette tarification préférentielle pour les livres de bibliothèques ;

Considérant que la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est préoccupée de l'impact concret qu'aurait l'abolition de cette tarification sur les services de sa bibliothèque et de ses usagers ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Louis Potvin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

Que la Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent appuie le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie dans la mobilisation nationale visant le maintien de la tarification réduite de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques;

Que la Municipalité reconnaisse l'importance de cette mesure pour assurer l'accessibilité aux services de bibliothèque, notamment pour les citoyens des petites municipalités et des régions;

Que la Municipalité demande au gouvernement fédéral de préserver cette tarification préférentielle pour les bibliothèques publiques et retirer du projet de loi C-15 la proposition d'abroger les dispositions du paragraphe 19(1)(g1) de la Loi sur la Société canadienne des postes;

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Services publics et de l'approvisionnement du Canada, l'honorable Joël Lightgound, ainsi qu'au Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie.

12.1.2 - Bibliothèque - Suivi

2026-03-114

12.2 - Suivi- Demande d'aide financière pour la passerelle/VTT /Motoneige

Considérant la demande du Club de motoneige Namasak ;

Considérant que la municipalité assume l'assurance responsabilité Civile de 1 133,60 \$/année et la franchise de 2 500 \$ à payer/accident.

Considérant la résolution # 2026-02-086 autorisant une aide financière de 5 095,21 \$ sur les travaux prévus au montant de 31 647,71 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser une aide financière au montant de 2 500 \$;

De demander au Club de motoneige Namasak d'aviser officiellement les propriétaires fonciers concernés de la nature et du calendrier des travaux qui seront effectués ;

De demander au Club de motoneige Namasak d'aviser le Club Quad de la tenue desdits travaux.

12.3 - Salle multifonctionnelle

2026-03-115

12.3.1 - Vente de Garage

Considérant les demandes de citoyens concernant la tenue de ventes de garage dans la municipalité ;

Considérant que le règlement de zonage #96-2012 autorise la tenue de ventes de garage au maximum deux fois entre le 1er mai et le 1er octobre ;

Considérant que la municipalité veut offrir l'opportunité aux citoyens de réserver une table pour tenir leur vente de garage à la salle multifonctionnelle avec une contribution de 10 \$ /table le 17 mai 2026 entre 9h et 16h (places limitées) ;



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

**IL EST PROPOSÉ PAR : Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'autoriser la tenue d'une vente de garage pour toute la municipalité la fin de semaine du 16 et 17 mai prochain ;

D'autoriser les citoyens à réserver une table au montant de 10 \$/table auprès de la municipalité pour la tenue de leur vente de garage extérieure à la salle multifonctionnelle pour la journée du 17 mai entre 9h et 16h ;

De référer les citoyens à la MRC de Bécancour pour la tenue d'une vente de garage en dehors de ces dates, pour la délivrance d'un certificat d'autorisation au coût de 15 \$.

2026-03-116 12.3.2 - Frais supplémentaires /FM Constructions au 1043 route Marie-Victorin

Considérant le projet de réaménagement intérieur et extérieur de la salle multifonctionnelle (ancienne église) ;

Considérant la demande des frais supplémentaires de la firme FM Construction pour un total de 315 608 plus les taxes applicables :

Frais généraux supplémentaires : 234 593,79 \$

Frais supplémentaires/Condition hivernale : 13 821,78 \$

Frais supplémentaires (Temps d'hommes) : 67 192,43 \$

Considérant la recommandation de nos avocats suite à notre demande d'avis juridique à ce sujet ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

De refuser la demande des frais supplémentaires de la firme FM Construction pour un total de 315 608 plus les taxes applicables.

2026-03-117 12.3.3 - Centre d'action bénévole (CAB) - Location de la salle

Considérant la demande du Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour (CAB) ;

Considérant que cette activité sera ouverte aux bénévoles du CAB et aux autres bénévoles de la MRC ;

Considérant la demande pour louer la salle municipale, et ce, de façon gratuite le 24 avril prochain, de 8h30 à 16h30 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la demande du Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour (CAB) pour la location de la salle municipale gratuitement le 24 avril prochain de 8h30 à 16h30.



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

2026-03-118 12.3.4 - Bris des toilettes

Considérant qu' une fuite d'eau a été détectée dans le mur d'une salle de bain suite au gel du 11 février 2026 ;

Considérant que l'entrepreneur confirme qu'une investigation est nécessaire et que des mesures temporaires ont été prises pour isoler la toilette défectueuse ;

Considérant que l'entrepreneur décline la responsabilité sous garantie, invoquant le respect des plans et les conditions climatiques ;

IL EST PROPOSÉ PAR : René Caron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser les travaux d'investigation et de réparation de la fuite d'eau dans la cloison de la salle de bain ;

D'accepter que les frais d'intervention soient assumés par la Municipalité pour le moment, afin de stopper l'égouttement et d'éviter des dommages plus graves au bâtiment ;

De mandater la firme BGA, pour superviser les réparations et valider les causes exactes du bris une fois le mur ouvert.

2026-03-119 12.4 - Entente piste multifonctionnelle - Assurance responsabilité Civile

Considérant l'offre de service de la firme FQM Assurances pour l'assurance responsabilité Civile au montant de 1 133.60 \$ plus les taxes applicables ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Louis Potvin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de service de la firme FQM Assurances pour l'assurance responsabilité Civile au montant de 1 133.60 \$ plus les taxes applicables.

13 - QUESTIONS DIVERSES (ÉLUS)

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (CITOYENS)

- Fosse septique
- Salle multifonctionnelle
- Diminution des dépenses
- Bibliothèque fusion avec d'autres
- Bureau multifonctionnel
- CLSC de Fortierville
- Travaux d'aqueduc réseau Parisville
- Rang Saint-Joseph aqueduc
- Réseau d'égouts municipal

2026-03-120 15 - CLÔTURE DE LA SÉANCE



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

**IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Demers
ET RÉSOLU À LUNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que l'ordre du jour soit épuisé et la séance est levée à 21h19.

Hanta Rasami
Directrice générale et greffière-trésorière

Christian Baril
Maire

Je, Christian Baril, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Christian Baril
Maire